



France  
Gencod

## Logistique et traçabilité

Guide  
pratique  
de mise  
en œuvre  
des standards  
EAN•UCC



---

Créé en 1972 à l'initiative d'industriels et de distributeurs, GS1 France (anciennement Gencod EAN France) diffuse depuis plus de 30 ans des standards internationaux d'identification et de communication entre partenaires du commerce et de l'industrie, applicables à tous secteurs.

Ces standards (codification des lieux et des objets, codes à barres, étiquettes radio-fréquence, messages EDI...) permettent une optimisation de la chaîne logistique et apportent aux entreprises des réponses efficaces aux attentes des clients et aux exigences réglementaires en matière de traçabilité.

### Ce guide vous donne les clés essentielles :

- pour mieux connaître votre existant en matière d'utilisation des standards EAN•UCC ;
- pour avoir une meilleure visibilité des standards EAN•UCC ;
- pour connaître les étapes de leur mise en œuvre.

### Ce guide pratique a été conçu pour vous aider à :

- mieux comprendre les enjeux en matière de traçabilité et de suivi logistique ;
- mieux appréhender les demandes de vos clients de la grande distribution ;
- évaluer rapidement les besoins et les moyens pour y répondre.

## Le saviez-vous ?

En majorité, les acteurs de la grande distribution ont adopté des démarches d'optimisation logistique reposant sur des solutions concertées (standards EAN•UCC). Ces démarches sont communiquées au fournisseur au moyen de **cahiers des charges**. S'inscrire dans une démarche standardisée, c'est adhérer à un **format unique** d'échange d'informations par codes à barres et Echange de Données Informatisé (EDI).

---

# Sommaire

## Démarches pratiques générales 4

- Vous n'êtes pas adhérent à GS1 France
- Vous êtes adhérent à GS1 France

## La mise en œuvre des standards EAN, pas à pas 8

- Principe général de codification internationale
- Étape 1 – Codification et marquage des unités-consommateurs
- Étape 2 – Codification des unités logistiques standard
- Étape 3 – Codification des unités d'expédition
- Étape 4 – Marquage en code à barres des unités logistiques et d'expédition
- Étape 5 – Échange de données informatisé
- Quel message pour la logistique ?

## Tracer ses produits : pourquoi, comment ? 26

- Le SSCC, élément clé de la traçabilité

## Quelques publications et références 32

# Démarches pratiques générales

## Vous n'êtes pas adhérent à GS1 France

Pour adhérer au système EAN•UCC, il vous suffit de contacter l'organisation GS1 du pays auquel est rattaché votre siège social. En France, votre interlocuteur est GS1 France (Gencod) à l'adresse suivante :



**France**  
**Gencod**

Membre de GS1 (ex EAN International)  
2, rue Maurice Hartmann  
92137 Issy-les-Moulineaux cedex – France  
**T** 01 40 95 54 10  
**F** 01 40 95 54 48  
**E** [infos@gs1fr.org](mailto:infos@gs1fr.org)  
**W** [www.gs1fr.org](http://www.gs1fr.org)

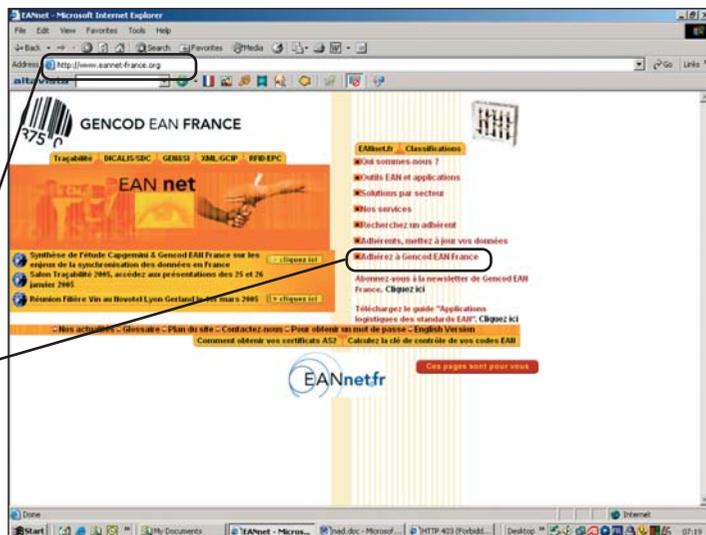
La demande d'adhésion peut être faite :

- par téléphone;
- par téléchargement du bon d'adhésion sur le site web : [www.gs1fr.org](http://www.gs1fr.org)

*Pour une entreprise implantée en France, l'adhésion à GS1 France permet de commercialiser ses produits partout dans le monde.*

Adresse du site  
de GS1 France :  
<http://www.gs1fr.org>

Adhérer via  
notre site web



---

# Démarches pratiques générales

## Vous êtes adhérent à GS1 France

### 1 • Les services auxquels vous avez droit

Au moment de votre adhésion à GS1 France, vous ont été communiqués :

- un code à 13 chiffres (GLN) identifiant votre entreprise ;
- un CNUF (Code National Unifié Fournisseur) vous permettant de :
  - > codifier vos unités de vente consommateur,
  - > codifier vos unités logistiques (cartons, palettes, bacs, rolls, etc.),
  - > codifier vos unités d'expédition,
  - > codifier vos établissements ou services.

Cette adhésion vous donne d'autre part accès à tous les services de GS1 France et vous permet notamment :

- de participer gratuitement aux **séminaires** de formation sur l'ensemble des standards EAN ;

- d'avoir recours pour leur mise en œuvre au **service d'assistance technique** ;
- de pouvoir disposer de toute la **documentation technique** nécessaire ainsi, le cas échéant, qu'aux guides de mise en œuvre ;
- de faire **contrôler la conformité** aux standards de vos codes à barres sur les produits, cartons et palettes, de vos messages EDI, etc ;
- de participer aux différentes **réunions d'information** à Paris et en région ;
- de participer aux **groupes de travail** thématiques ou sectoriels et au minimum d'être tenus au courant des évolutions des règles ou des recommandations de mise en œuvre.

---

## 2 • Les grandes lignes de la mise en œuvre des standards

### a – Participez aux séminaires de formation,

pour découvrir ou revoir les règles nécessaires à la mise en œuvre du système EAN•UCC. Ces séminaires sont de plusieurs niveaux (basiques, techniques, thématiques) et traitent notamment :

- de la codification et du marquage des unités-consommateurs,
- de la codification et du marquage des unités logistiques.

#### Contact :

Fazzia Oufella au 01 40 95 54 11 ou [formation@gs1fr.org](mailto:formation@gs1fr.org)

*Sans être indispensable, cette étape est fortement recommandée.*

### b – Développez votre solution :

- soit par vos propres moyens en respectant les étapes logiques de mise en œuvre (cf. page 8 « La mise en œuvre des standards, pas à pas »),
- soit en faisant appel à une société de service informatique. Dans ce

cas, prospectez et comparez les solutions proposées par ces sociétés. Pour vous y aider, GS1 France met à votre disposition un catalogue des offreurs de solutions sur Internet ([www.club-gensi.fr](http://www.club-gensi.fr)).

### c – Faites contrôler la conformité de vos étiquettes

auprès de GS1 France.

#### Contact :

Service d'Assistance Technique (SAT) au 01 40 95 54 10 ou [sat@gs1fr.org](mailto:sat@gs1fr.org)

### d – Communiquez vos codes à vos clients

(fiche produit ou fiche de référencement) :

- soit sous format papier ;
- soit au travers de solutions électroniques (cf. page 22 « Échange de Données Informatisé »).

*Dans tous les cas, n'hésitez pas à faire appel au service d'assistance technique de GS1 France.*

# La mise en œuvre des standards EAN, pas à pas

## Principe général de codification internationale

Dans les standards internationaux, l'ensemble des codes définis pour décrire un objet est regroupé sous le terme générique de **GTIN** (Global Trade Item Number). Le code GTIN est un code sur 14 chiffres qui peut prendre plusieurs formes : celle

d'un code EAN/UCC-8, EAN/UCC-13, EAN/UCC-14. Selon sa forme, il conviendra de le compléter à gauche par des zéros afin de respecter la structure sur 14 chiffres qui est indispensable **dans les bases de données**.

Le tableau suivant reprend les correspondances entre les codes (GTIN) et les niveaux de regroupement auxquels ils se rapportent :

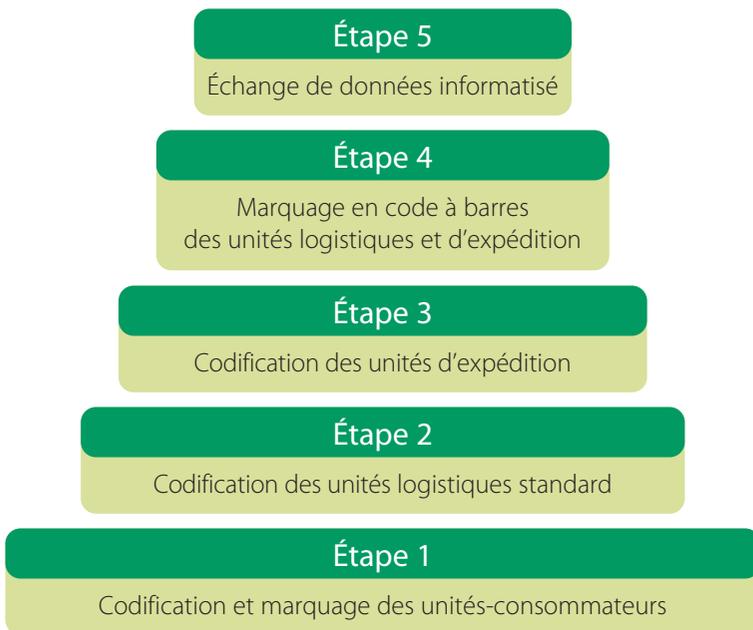
GTIN (code article)	Format des GTIN	Unité- consommateur		Unité logistique	
EAN/UCC-8	(000000)12345670	X			
EAN/UCC-13	(0)3451230000013	X		X	
EAN/UCC-14 <sup>1</sup>	13451230000010			X	

<sup>1</sup> - Par simplification, on parlera dans ce document d'EAN 8, d'EAN 13, d'EAN 14 et d'EAN 128 en lieu et place d'EAN/UCC-8, d'EAN/UCC-13, d'EAN/UCC-14 et d'UCC/EAN-128.

---

## Les 5 étapes de mise en œuvre

La mise en place des standards EAN passe par un certain nombre d'étapes logiques et indispensables pour établir un système complet et cohérent :



# La mise en œuvre des standards EAN, pas à pas

## Étape 1 – Codification et marquage des unités-consommateurs

Un article destiné à la vente au consommateur dans un magasin de détail constitue une **unité-consommateur**.

C'est le **propriétaire de la marque commerciale** du produit qui est responsable de sa codification<sup>1</sup>.

Le GTIN est un numéro d'identification, c'est-à-dire une clé d'accès à un enregistrement préalable dans une base de données.

C'est aussi un standard international, qui peut être lu partout dans le monde. Il est **hiérarchisé** et **structuré**, ce qui garantit son caractère **unique**.

### 1 – Comment codifier ?

Quel que soit le pays où elle est codifiée, **chaque unité-consommateur** a un code de 13 chiffres précédé d'un zéro. Lors de



- Préfixe pays attribué par GS1 (le « 3 » pour la France)
- CNUF (ou code entreprise) du **propriétaire de la marque commerciale** du produit, attribué par GS1 France
- Code produit attribué par le créateur du produit
- Clé de contrôle calculée par l'entreprise (voir site Internet de GS1 France)

<sup>1</sup> - Si le produit ne comporte pas de marque et n'est pas spécifique à un client donné, c'est le fabricant qui en définit le code (sauf pour les produits faisant l'objet d'une codification élaborée au plan national : fruits et légumes, marée...).

---

votre adhésion auprès de GS1 France, un CNUF (ou code entreprise) vous a été attribué pour vous permettre de codifier vos articles comme ci-contre.

### Cas particuliers

- **les articles à poids variable**

Pour les articles à poids variable, la structure de codification est différente de la structure générale. Si vous commercialisez de tels articles, demandez à GS1 France les codes spécifiques nécessaires.

- **les codifications nationales**

Certains articles, fruits et légumes, fleurs et plantes, boucherie, produits de la mer ont fait l'objet de codifications nationales définies par GS1 France. La liste de ces codes est disponible sur demande auprès de GS1 France.

## 2 – Comment imprimer le code à barres ?

Une fois défini, le code doit être symbolisé, c'est-à-dire imprimé sur l'article, sous forme de code à barres. Cette opération peut se faire :

- soit par **impression directe** sur le produit. Il est dans ce cas imprimé en même temps que l'ensemble du graphisme de l'emballage ;
- soit par impression sur une **étiquette rapportée**. L'étiquette comporte le code à barres et, éventuellement, quelques lignes de texte ou des logos. Elle est soit collée sur l'article, soit attachée à lui.

### Remarque

Lors de la communication des informations à votre imprimeur, il est fortement recommandé de lui transmettre TOUS les chiffres du code, y compris la clé de contrôle. Cette indication peut permettre à l'imprimeur de repérer une erreur intervenue dans la structure du code.

# La mise en œuvre des standards EAN, pas à pas

## Étape 2 – Codification des unités logistiques standard

On entend par « **unité logistique** » tout conditionnement regroupant des unités-consommateurs, c'est-à-dire des articles destinés à la vente au consommateur dans un magasin de détail.

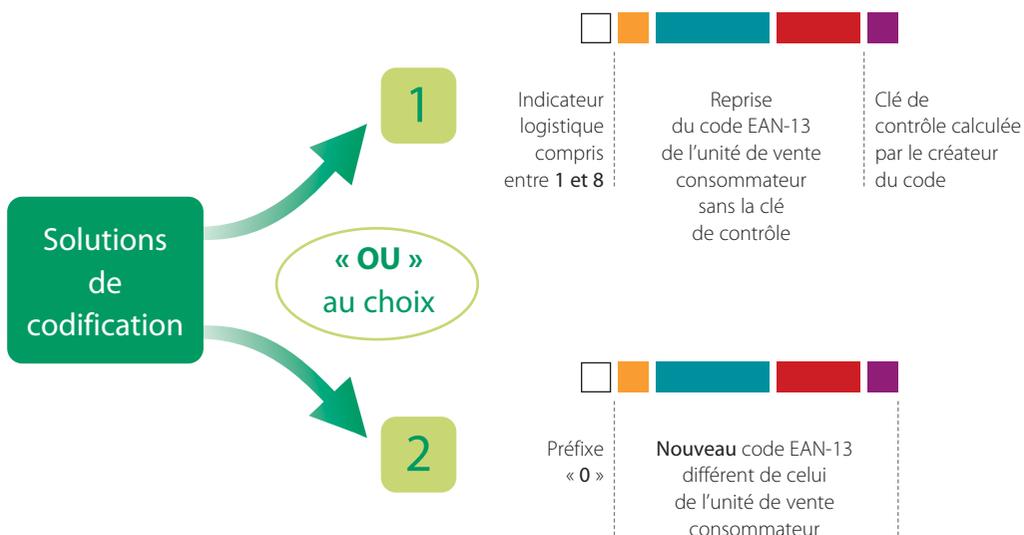
Des unités logistiques (cartons, palettes, box-palettes, bacs, etc.) sont dites « **standard** » dès lors qu'elles regroupent un

nombre toujours fixe d'unités-consommateurs. De fait, elles sont alors des unités commerciales proposées à des fins d'échanges commerciaux, c'est-à-dire susceptibles d'être commandées, livrées et marquées en codes à barres.

Exemples  
d'unités  
logistiques



À ce niveau, la codification suit les mêmes principes que ceux observés dans l'Étape 1. Vous pouvez choisir entre **deux solutions** de codification :



# La mise en œuvre des standards EAN, pas à pas

## Critères de choix :

Solution 1	Solution 2
<ul style="list-style-type: none"><li>😊 solution simple</li><li>😞 solution limitée à 8 niveaux de regroupement</li><li>😞 solution non utilisable pour les unités logistiques lues au point de vente</li><li>😞 solution non utilisable pour un colis mixte standard</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>😊 solution nécessaire si l'unité logistique doit être lue au point de vente</li><li>😊 solution qui peut être intégrée dans tous les codes à barres (EAN-13, ITF-14, EAN-128)</li><li>😊 solution qui permet d'identifier un nombre illimité de niveaux de regroupement</li><li>😞 solution sans lien avec le code de l'unité-consommateur contenue</li></ul>

## Cas particuliers :

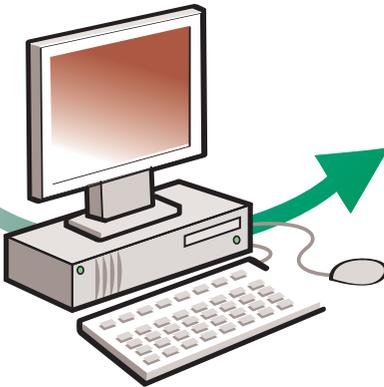
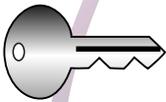
### le carton de détail (unité logistique non standard)

Il s'agit de cartons regroupant des articles de nature différente (cartons dits « hétérogènes »). Ces cartons sont constitués dans le cadre d'une commande particulière. Ils doivent être identifiés par un SSCC (cf. page 16 « Codification des unités d'expédition »). Le fournisseur doit enregistrer les liens entre chaque SSCC et le contenu du carton correspondant (GTIN de l'UC / n° de lot / date).

### Exemples de GTIN :

03451230000013

13451230000010



### Exemples d'informations gérées dans la base articles :

- Libellé article
- Code EAN de l'article
- Mesures
- Pays d'origine
- Informations privées
- Maximum de commandes
- Minimum de commandes
- Multiples de commandes
- Nombre d'UVC par couche
- Etc.

### En résumé

Ces deux premières phases concourent à « construire »  **votre base de données articles**  et à faire le lien précisément, sans ambiguïté et à tous points de la chaîne (réception, gestion des stocks, préparation de commandes, etc.), entre les codes unités de vente consommateur et les codes de regroupements logistiques.

Pour que le système fonctionne, il est donc impératif de communiquer les codes EAN et les informations qui s'y rattachent à l'ensemble de vos partenaires.

# La mise en œuvre des standards EAN, pas à pas

## Étape 3 – Codification des unités d'expédition

Chaque unité constituée pour les besoins de l'expédition (typiquement les palettes) se verra attribuer un numéro unique et

séquentiel appelé **SSCC** (Serial Shipping Container Code). Ce numéro est structuré sur 18 chiffres comme suit :



(00)034512300000000013

Caractère d'extension  
(toute valeur  
de 0 à 9 possible)



Préfixe pays  
(le « 3 » pour la  
France)

CNUF  
(ou code entreprise)  
du créateur du SSCC

Numéro séquentiel  
donné par le créateur  
de l'unité logistique

Clé de contrôle  
calculée par  
le créateur du code

Ce numéro unique sur 18 chiffres est l'un des éléments essentiels des applications de traçabilité. Il permet d'établir les liens entre le flux physique (unités d'expédition préparées, stockées, livrées, réceptionnées) et le flux d'information correspon-

dant (avis d'expédition). Il permet aussi de retrouver dans les bases de données les informations de traçabilité dûment enregistrées relatives aux lots de fabrication (cf. page 26 « Tracer ses produits : pourquoi, comment ? »).



---

## Étape 4 – Le marquage en code à barres des unités logistiques et des unités d'expédition<sup>1</sup>

À cette étape, on ne parle plus des informations ou des codes définis dans les paragraphes précédents mais de leur représentation graphique appelée **code à barres**.

### 1 • Pourquoi le code à barres ?

Le code à barres est un outil permettant la capture automatique, par lecture optique, des informations traduites dans les barres. Selon les cas, il peut s'agir de récupérer :

- les **codes EAN** définis pour l'identification des objets (cartons, palettes, etc.) ;
- les **informations variables** qui viennent compléter le code EAN (date de péremption, date de fabrication ou numéro de lot, par exemple).

Le système EAN•UCC s'appuie sur trois codes à barres standardisés :

- l'EAN-13 ;
- l'ITF-14 ;
- l'EAN-128.

---

<sup>1</sup> - Pour les modèles d'étiquettes logistiques et le code à barres EAN-128, se reporter au manuel *Guide des applications logistiques – Manuel pratique*.

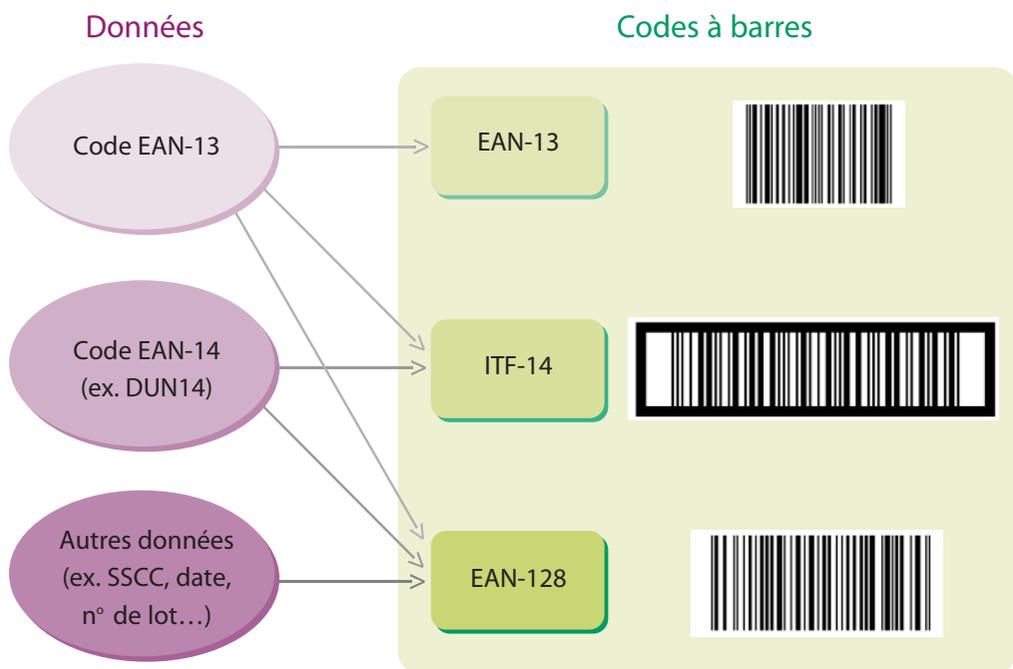
---

# La mise en œuvre des standards EAN, pas à pas

## 2 • Quels codes à barres pour quelles applications ?

Le code d'identification (GTIN) peut être marqué en code à barres sur les unités logistiques de différentes façons. Le choix du code à barres dépend, entre autres,

du choix effectué pour la codification (cf. page 12 « Codification des unités logistiques standard »).



---

### Le code à barres **EAN-13**

Cette solution est obligatoire lorsque l'unité logistique est également une unité-consommateur susceptible de passer aux caisses de sortie des magasins de détail.

Ce code à barres ne peut contenir que **13 chiffres**.

### Le code à barres **ITF-14**

Lorsque l'entreprise souhaite imprimer directement le symbole sur l'unité logistique, le code à barres ITF-14 s'avère généralement mieux adapté. Il est en effet plus grand et les tolérances d'impression sont plus importantes. On peut alors envisager soit la préimpression, soit le marquage direct (par jet d'encre ou par transfert thermique, par exemple).

Ce code à barres ne peut contenir que **14 chiffres**.

### Le code à barres **EAN-128**

Dès lors que l'on souhaite, sur l'unité logistique, imprimer en code à barres d'autres informations que le GTIN, et notamment des **informations de traçabilité**, l'EAN-128 reste le seul code à barres standardisé possible. L'EAN-128 peut être utilisé quand l'unité logistique n'est pas susceptible d'être lue par un lecteur optique aux caisses de sortie des magasins de détail. Les contraintes d'impression de ce type de code à barres imposent le plus souvent d'avoir recours à l'étiquetage.

---

# La mise en œuvre des standards EAN, pas à pas

Le code à barres EAN-128 permet de traduire des **caractères alphanumériques**. Il est à longueur variable, c'est-à-dire qu'il permet l'impression de plusieurs données ou codes à l'intérieur du même code à barres. Il appartient à l'utilisateur de combiner ces données de façon à obtenir une ou

plusieurs lignes de codes à barres en fonction du format d'étiquette choisi.

À réception, le code à barres EAN-128 permet au destinataire de la marchandise d'automatiser l'intégration des données symbolisées dans son système d'information.



Le code à barres EAN-128 est toujours composé de deux éléments :

- des **identifiants de données** (Application Identifier ou « AI »), de 2 à 4 chiffres qui précisent le format et la nature de la donnée qui suit. Ces AI sont pré-définis et maintenus par GS1. Dans l'exemple ci-dessus, le nombre (10) est l'AI qui précède le numéro de lot. Il peut contenir des données alphanumériques jusqu'à 20 caractères.

- des **données** proprement dites, alphabétiques, numériques, alphanumériques, de longueur fixe ou variable. Dans l'exemple ci-dessus, la donnée « 12H28 » indique le numéro de lot de l'objet étiqueté.

L'impression du code à barres EAN-128 nécessite l'utilisation d'un logiciel d'impression. C'est généralement le logiciel qui se charge de faire précéder la donnée de l'AI adéquat.

### Parfois, le lecteur optique ne déchiffre pas le code à barres : pourquoi ?

- le code GTIN n'est pas enregistré dans la base de donnée articles du destinataire des produits marqués en code à barres ;
- les barres sont trop fines ou trop grosses ou pas assez hautes, les couleurs utilisées ne sont pas les bonnes, les marges claires à droite ou à gauche ne sont pas respectées... ;
- la structure de l'EAN-128 n'est pas respectée ;
- les identifiants de données sont manquants ;
- les données du code à barres sont incomplètes.

Le destinataire des produits marqués en code à barres devra alors saisir les informations manuellement afin d'intégrer les informations de la réception dans son système.

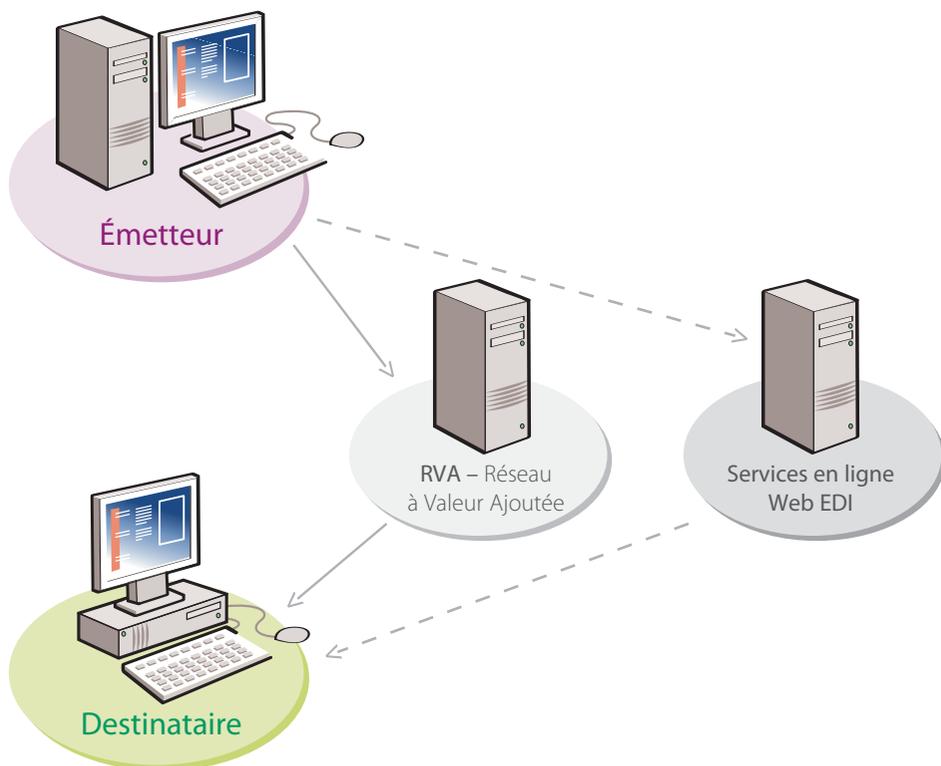
Pour un diagnostic complet de vos codes à barres, contactez le **service d'assistance technique** de GS1 France.

**Contact :** SAT au 01 40 95 54 10 ou [sat@gs1fr.org](mailto:sat@gs1fr.org)

# La mise en œuvre des standards EAN, pas à pas

## Étape 5 – Échange de Données Informatisé (EDI)

L'EDI est le moyen de communiquer aux partenaires des informations sous un format électronique. L'EDI fonctionne selon l'un des schémas suivants :



---

## Deux solutions sont envisageables pour l'Echange de Données Informatisé :

- **l'EDI intégré** qui nécessite :
  - > un ordinateur ;
  - > un abonnement auprès d'un opérateur de réseau à valeur ajoutée ;
  - > une station EDI comprenant les interfaces nécessaires à la traduction d'un message généré par son système d'information interne vers un langage normalisé.
- Le **Web EDI** qui nécessite :
  - > un ordinateur ;
  - > un abonnement auprès d'une société de service offrant une solution Web EDI ;
  - > un modem et une connexion Internet.

---

# La mise en œuvre des standards EAN, pas à pas

## Quel message pour la logistique ?

Le message logistique par excellence est l'avis d'expédition (ou communément appelé bon de livraison).

**Dans le cas d'échanges standardisés, les informations contenues dans ce message sont notamment :**

- les informations générales :
  - > le numéro et la date de commande ;
  - > le numéro d'avis d'expédition ;
  - > le numéro du bon de livraison ;
  - > la date d'expédition ;
  - > les GLN (Global Location Number, code identifiant un lieu et/ou une fonction) notamment ceux des « commander à », « commandé par », « livrer à » et « livré par » ;

- le(s) SSSC ;
- les GTIN et, pour chacun :
  - > les quantités ;
  - > les numéros de lots ;
  - > les DLC ou DLUO lorsque l'information est pertinente ;
  - > le poids net pour les articles à poids variable.

Quel que soit le mode d'échange (EDI ou Web EDI), ces informations sont véhiculées au destinataire de la marchandise dans le message DESADV en langage EANCOM®97 (EdifactD96.A).

## Le Web EDI, la solution pour les TPE

Le Web EDI est un outil souvent bien adapté aux entreprises de petite taille. Il permet à la petite entreprise (généralement, le fournisseur) d'échanger avec ses partenaires à l'aide d'un équipement minimum, tout en permettant, du côté de la plus grande entreprise (généralement, le distributeur) d'émettre et de recevoir un flux d'informations totalement identique à celui qu'il peut avoir avec ses partenaires équipés d'EDI traditionnel.

Les outils Web EDI les plus évolués permettent :

- de visualiser les commandes transmises sous forme de message EDI par le client au serveur Web EDI ;
- de générer et de gérer les SSCC ;
- de fournir à l'imprimante les informations nécessaires à l'édition des étiquettes logistiques standard (données et format) ;
- de renvoyer un avis d'expédition, en évitant au maximum les ressaisies.

## Vous cherchez des offreurs de solutions EDI et Web EDI ?

Rendez-vous sur le site du club des abonnés GS1 France à l'adresse suivante :

Site Internet :  
[www.club-gensi.fr](http://www.club-gensi.fr)





# Tracer ses produits : pourquoi, comment ?

La **traçabilité** est définie dans la norme ISO 9000/2000 comme « [...] l'aptitude à retrouver l'historique, la mise en œuvre ou l'emplacement d'une entité au moyen d'identifications enregistrées ».

Avec l'entrée en vigueur du Règlement (CE) n° 178/2002, la traçabilité constitue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 une obligation légale pour l'ensemble des entreprises du secteur agroalimentaire. De fait, les exploitants doivent être en mesure **d'identifier** leurs fournisseurs et leurs clients, et disposer de **systèmes** permettant de mettre ces informations à la disposition des autorités compétentes.

De la même manière, la Directive (CE) n° 2001/195, relative à la sécurité générale des produits, a instauré des principes équivalents pour **tous** les produits.

## Pourquoi un système de traçabilité ?

Aujourd'hui, les outils de traçabilité sont une nécessité :

- pour respecter la réglementation ;
- pour déterminer les responsabilités lors de fraude ou de problème sanitaire ;
- pour améliorer les flux logistiques ;
- pour optimiser la sécurité sanitaire des produits (effectuer de manière efficace des retraits et des rappels de produits défectueux) ;
- pour maîtriser la démarche qualité (retrouver la cause d'écarts de qualité, contrôler les dates de fabrication ou de validité).

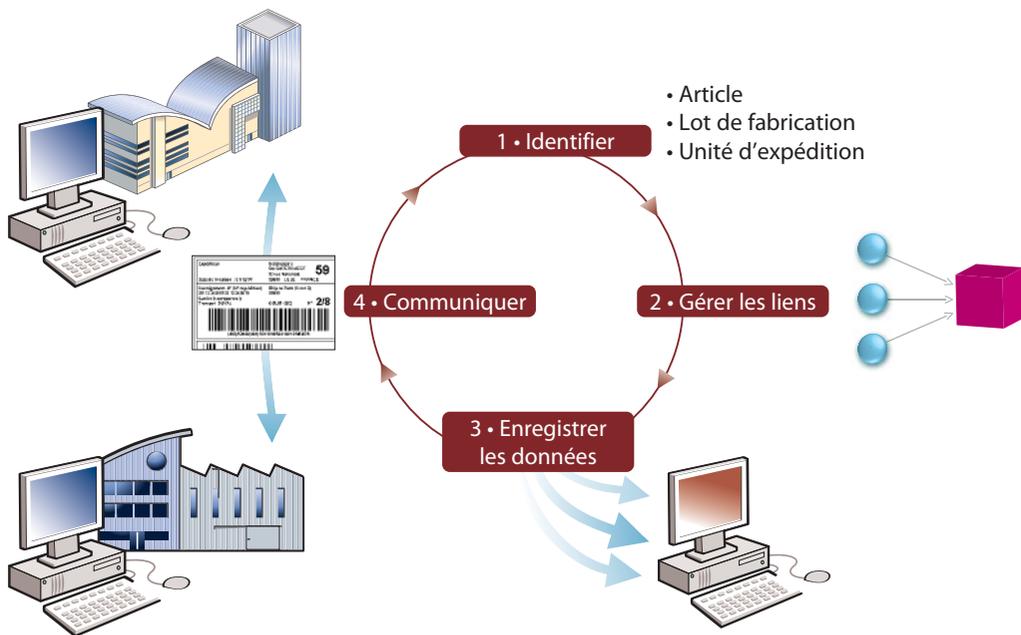
## Traçabilité : les principes de base

Tout système de traçabilité implique que chaque acteur de la chaîne mette en œuvre 4 principes essentiels :

- codifier ses articles, ses lots de fabrication, ses unités d'expédition ;
- gérer les liens entre les produits reçus et les produits fabriqués d'une part, entre les produits fabriqués et les unités expédiées d'autre part ;

- enregistrer les données liées aux identifiants des produits fabriqués ;
- communiquer au partenaire aval le minimum d'informations (notamment identifiants des lots et des unités d'expédition) nécessaires à la continuité de la chaîne.

Sur tous ces points, les standards EAN vous apportent des solutions efficaces et universelles.

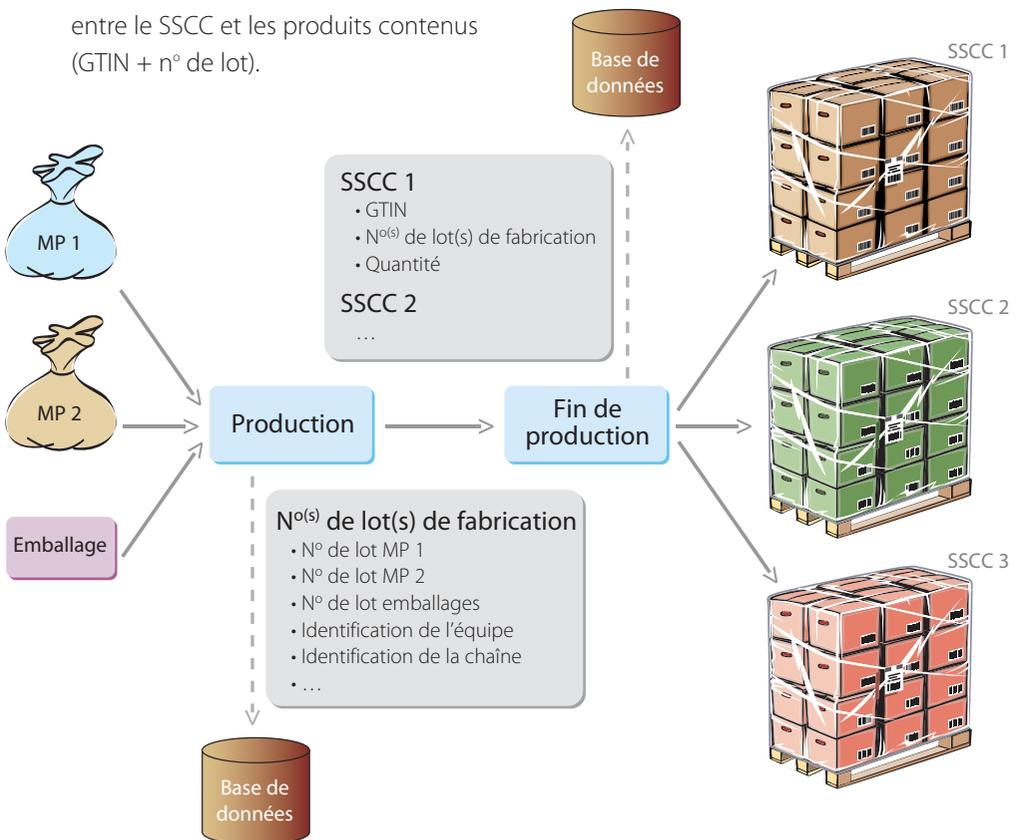


# Tracer ses produits : pourquoi, comment ?

## Le SSCC, élément clé de la traçabilité

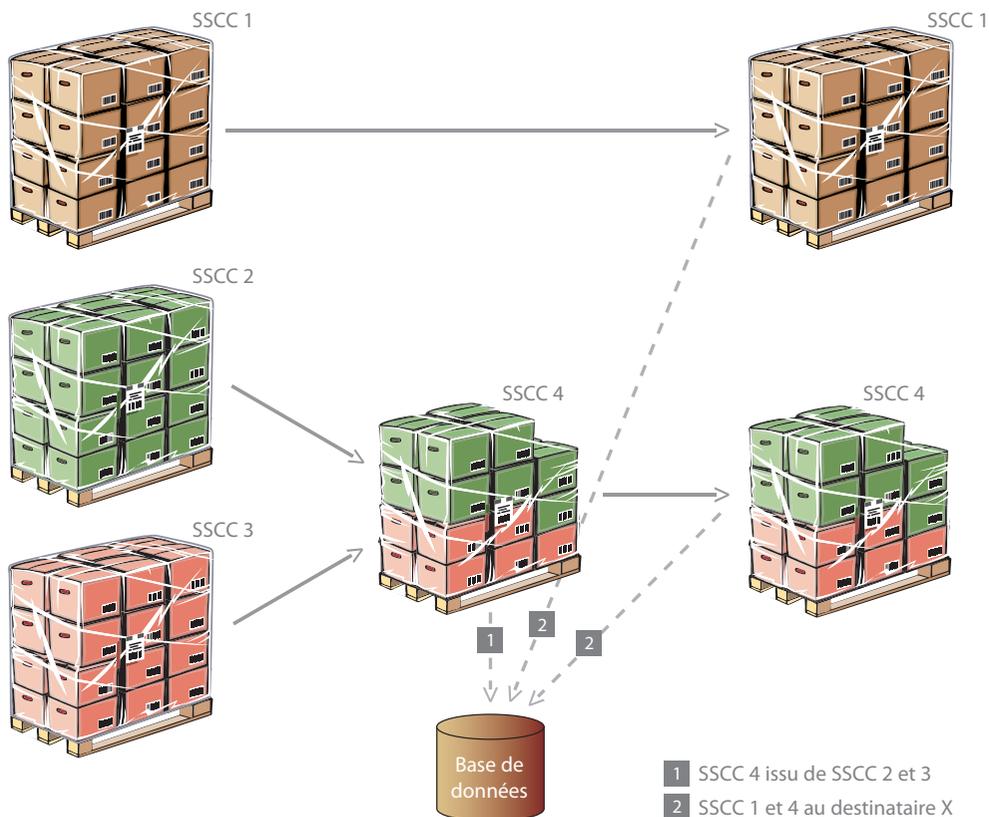
Même si la réglementation n'impose pas explicitement la traçabilité interne, le respect de ces principes implique, à notre sens, au stade de la fabrication :

- d'enregistrer les données de traçabilité liées au numéro de lot de fabrication ;
- d'établir et de mémoriser les liens entre le SSCC et les produits contenus (GTIN + n° de lot).



De même, au stade de la préparation d'expédition, chez l'industriel ou chez un prestataire, il sera nécessaire d'établir et de mémoriser les liens entre :

- les SSCC mères et les SSCC filles, le cas échéant ;
- le SSCC et le destinataire.



---

# Tracer ses produits : pourquoi, comment ?

## A quelles questions vous faudra-t-il répondre ?

- Disposez-vous de systèmes et procédures vous permettant d'identifier vos fournisseurs et les produits qu'ils vous ont livrés ?
- Êtes-vous capable d'identifier les marchandises que vous réceptionnez, que vous mettez en fabrication et que vous expédiez ?
- À toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, enregistrez-vous de façon systématique les informations qui y sont associées (n° de lot par exemple) ?
- Disposez-vous de systèmes et procédures vous permettant d'identifier vos clients et les produits que vous leur avez livrés ?
- Êtes-vous capable de fournir aux autorités compétentes les informations obligatoires réglementaires qui sont susceptibles de vous être demandées ?
- En cas d'incident, êtes-vous capable de localiser des produits devant faire l'objet d'un retrait ou d'un rappel ?

Pour en savoir plus, faites le diagnostic de votre système de traçabilité sur notre site :

**[www.tracabilite.org](http://www.tracabilite.org)**

---

## Les priorités définies au sein de GS1 France par le groupe de travail traçabilité

Dans le cadre des réflexions menées avec ses adhérents industriels et distributeurs, GS1 France a dégagé **trois priorités pour la mise en œuvre de la traçabilité**. La recommandation, aujourd'hui reprise par l'ensemble de la distribution française, est la suivante :

- marquer en codes à barres et lire le numéro unique des unités d'expédition (SSCC).  
Il s'agit le plus souvent des palettes ;
- établir et mémoriser les liens :
  - > entre SSCC et produits contenus (code article EAN + n° de lot) ;
  - > entre SSCC mères et SSCC filles ;
  - > entre SSCC et destinataire ;
- émettre et intégrer les avis d'expédition électroniques (DESADV).

Concernant les **cartons constituant une unité d'expédition**, le minimum est d'y marquer en code à barres le code EAN (GTIN) du carton. Lorsque les partenaires souhaitent affiner la traçabilité<sup>1</sup>, la recommandation est, **en plus**, d'y marquer en code à barres EAN-128 :

- le numéro de lot (et/ou une date de fabrication ou d'emballage) si le carton est homogène en lot ;
- le cas échéant, la date limite de consommation (DLC) ou la date d'utilisation optimale (DLUO) ;
- le poids net, pour les produits à poids variable.

---

<sup>1</sup> - C'est-à-dire lorsqu'ils souhaitent pouvoir suivre le produit jusqu'au point de vente et être capables de procéder à des retraits plus ciblés que ceux que permettrait la mise en œuvre des trois priorités définies pour les unités d'expédition.

## Le passage de témoin

En athlétisme, les épreuves de relais constituent de véritables indicateurs de la force d'une équipe. Dans ces courses, la performance collective prime, en effet, sur la performance individuelle. La chaîne logistique peut être comparée à une course de relais.

Aussi performante soit-elle dans ses opérations internes logistiques, commerciales et industrielles, une entreprise qui ne met pas en œuvre des processus standardisés pour les échanges avec ses partenaires clients et fournisseurs, fragilise sa qualité de service

et tout simplement la réalisation de son offre de produit et de service.

C'est la mission même de GS1 France que de fournir les outils pour faciliter la communication et les échanges entre les entreprises. Dans le domaine de la traçabilité notamment, où, plus encore que dans d'autres, l'efficacité de la chaîne dépasse largement l'efficacité de chacun de ses maillons, la transmission, tel un témoin, de données standardisées d'un acteur au suivant, est une condition essentielle du succès de tous.

## Quelques publications et références

### 1 – *Le guide technique des standards EAN*



### 2 – La traçabilité et la réglementation



site Internet :  
[www.tracabilite.org](http://www.tracabilite.org)

### 3 – Les offreurs de solutions



site Internet :  
[www.club-gensi.fr](http://www.club-gensi.fr)



France

2 rue Maurice Hartmann  
92137 Issy-les-Moulineaux cedex  
T +33 (0) 1 40 95 54 10  
F +33 (0) 1 40 95 54 48  
E [info@gs1fr.org](mailto:info@gs1fr.org)

[www.gs1fr.org](http://www.gs1fr.org)